

suffisant pour nous faire croire que malgré sa bonne volonté, tout n'est pas de la plus absolue correction dans son département. Il ne donne pas aux représentants du peuple les renseignements qu'ils ont droit d'avoir avant de lui accorder pour le service du prochain exercice \$25,000 de plus que ce qu'a coûté le service l'an dernier.

M. BLAIN : Combien avez-vous dépensé l'an dernier pour des timbres-poste ?

L'honorable M. PATERSON : Le comptable m'informe que nous connaissons le montant dépensé à chaque port, mais non le total. L'honorable député exige-t-il le total ?

M. BLAIN : Oui, parce que l'an dernier l'honorable ministre a demandé une somme de \$6,000 de plus pour des timbres-poste.

L'honorable M. PATERSON : Cela a été expliqué. Le tarif avait été changé et l'affranchissement de l'énorme quantité de circulaires et de manifestes que nous avons à envoyer se trouvait à coûter beaucoup plus cher, et nous sommes revenus à l'ancien système.

M. BLAIN : L'honorable ministre me paraît être en état de dire comment seront employés les crédits qu'il demande pour le prochain exercice. Le crédit additionnel de \$6,000 qui a été voté l'an dernier pour des timbres-poste a-t-il été entièrement employé à cette fin, sinon, combien en est-il resté ?

L'honorable M. PATERSON : Je ne puis pas donner les détails, la somme est comprise dans les dépenses générales, mais je ne puis pas dire au juste ce que nous avons dépensé pour des timbres-poste.

M. BLAIN : Le ministre devrait pourvoir donner quelques explications. L'an dernier, il nous a dit :

Il y a aussi une augmentation de \$6,000 pour des timbres-poste, cela est dû à l'augmentation des affaires.

Il me paraît bien raisonnable de lui demander si ces \$6,000 ont été employés à l'achat de timbres-poste et sinon, ce qu'il a fait de la différence.

L'honorable M. PATERSON : Cette estimation était basée sur les opérations des six premiers mois de l'exercice et je ne puis pas dire si elles se sont trouvées exactes.

M. BLAIN : Si l'honorable ministre est incapable de répondre à cette question, il est difficile pour nous de dire ce que devient l'argent que nous votons.

L'honorable M. PATERSON : L'affranchissement de lettres était compris dans le crédit général affecté aux dépenses éventuelles; ce crédit n'était pas uniquement pour des timbres, mais en préparant les estimations nous avons calculé qu'il fallait \$6,000 pour cela. Si la somme n'a pas été toute employée pour des timbres, elle a pu servir à d'autres dépenses éventuelles.

M. SPROULE.

M. BLAIN : A-t-on employé une partie de ces \$6,000 pour acheter des timbres ?

L'honorable M. PATERSON : Le comptable me dit que \$3,000 ont été dépensés en six mois; il ne peut pas dire si les \$6,000 ont été employés dans les 12 mois.

M. BLAIN : Combien de temps les changements dans les règlements postaux ont-ils été en vigueur ?

L'honorable M. PATERSON : Environ six mois, je crois.

M. BLAIN : Le ministre dit que pendant ces six mois il a été dépensé \$3,000. A quoi ont servi les autres \$3,000 ?

L'honorable M. PATERSON : A payer des dépenses imprévues, je suppose.

M. BLAIN : Est-ce ainsi que l'honorable ministre administre son département ?

L'honorable M. PATERSON : Cela s'est toujours pratiqué ainsi.

M. BLAIN : L'honorable ministre nous a demandé l'an dernier \$6,000 pour couvrir l'augmentation des dépenses occasionnées par l'achat de timbres-poste. Aujourd'hui, il dit que \$3,000 seulement ont été employés à l'achat de timbres-poste et que le reste a été réparti sur différents services.

L'honorable M. PATERSON : Les \$3,000 ont été dépensés en six mois.

M. BLAIN : Il admet que les nouveaux règlements n'ont été en vigueur que six mois, de sorte que la différence a été dépensée à autre chose. A quoi l'a-t-on appliquée ?

L'honorable M. PATERSON : Il faut encore payer l'affranchissement seulement, le retour à l'ancien système réduit le port des lettres.

M. INGRAM : Devons-nous comprendre que la partie non employée de ce crédit pourrait être affectée à un autre usage ?

L'honorable M. PATERSON : C'était un crédit pour les dépenses éventuelles, en général.

M. BLAIN : La somme était spécifiée.

L'honorable M. PATERSON : Non.

M. BLAIN : J'ai cité ses propres paroles. Il s'agissait d'une somme déterminée destinée à couvrir l'augmentation des frais de poste; or, le ministre prétend que les frais de poste ne représentent que \$3,000, et que le reste de la somme a servi à d'autres fins.

L'honorable M. PATERSON : Je n'ai pas dit cela.

M. BLAIN : C'est que j'ai dû mal comprendre. Le ministre voudra-t-il nous dire si les \$3,000 ont été dépensés ou non ?

L'honorable M. PATERSON : Depuis six mois, il a été dépensé \$3,000 en frais de poste, et cette somme a été prise à même ce crédit.